UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

DELIBERATION
du Conseil Académique
d'Université Bourgogne Europe

Séance du 3 décembre 2025

Délibération n° 2025 – 03/12/2025 - 1

Approbation du procès-verbal du Conseil Académique du 8 octobre 2025

-VU le code de l'éducation,
-VU les statuts d'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 84 Membres en exercice : 83 Quorum : 42 Membres présents : 31 Membres représentés : 18 Total : 49	**Refus de vote : 0** **Abstention : 0** **Suffrages exprimés : 49** **Pour : 49 (unanimité)** **Contre : 0**

Le Conseil Académique d'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal du Conseil Académique du 8 octobre 2025.**

Dijon, le 5 décembre 2025
Le Président d'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal du Conseil Académique du 8 octobre 2025

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelière d'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Conseil Académique en formation plénière

Séance du mercredi 8 octobre 2025

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le mercredi 8 octobre 2025 sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne.

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Etaient présents ou représentés :

Collège A – Professeurs d'université ou personnels assimilés (7) : Mme Corinne AMIOT (donne procuration à M. Emmanuel PY) ; M. Julien DUBOIS ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Oliver POLITANO ; M. Emmanuel PY ; Mme Sandrine ROUSSEAUX (donne procuration à M. Olivier POLITANO)

Collège B – Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (6) : Mme Stéphanie DAUPHIN ; M. Éric BOURILLOT (donne procuration à M. Julien DUBOIS) ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à Mme Anne-Laure THIEL) ; Mme Arianna ESPOSITO (donne procuration à Mme Candice LEMAIRE) ; M. Philippe JUEN (donne procuration à Mme Elizabeth THOMAS) ; M. Alain RAUWEL (Excusé) ; Mme Doriane TROMPIER (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE)

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN (donne procuration à M. Robinson DAOUST) ; M. Philippe VIGNERON (donne procuration à M. Yves BALAY)

Collège étudiants (9) : M. Rémi BAILLET (donne procuration à Mme Lucile CHUPIN) ; Mme Lucile CHUPIN ; M. Gabin CLERC ; M. Robinson DAOUST ; Mme Andréa MACIEJEWSKI ; M. Thomas MORAUX ; M. Rayan PAUCHARD ; Mme Aiden SAUSVERD ; Mme Chloé AUBLANC

Directeur du CROUS (1) : M. Jérôme M'RABET

Personnalités Extérieures (1) : M. Christophe NICOD (donne procuration à M. Vincent THOMAS)

Pour la Commission de la Recherche

Etaient présents ou représentés :

Collège 1 – Professeurs et assimilés (5) : Mme Raphaëlle TOURDOT-MARECHAL (donne procuration à Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE) ; Mme Rachel GUILLAIN (donne procuration à M. Gauthier THOMAS) ; Mme Alexandra LAURENT (donne procuration à M. Galaad ARNOULD) ; Mme Nadine MILOT (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT) ; Mme Catherine VERGELY VANDRIESSE (donne procuration à M. Michel PICQUET)

Collège 2 – HDR (2) : Mme Nathalie DROIN ; Mme Gioia Maria VAGO JACQUEMARD

Collège 3 – Autres Docteurs (5) : Mme Alice MARTIN (donne procuration à Mme Stéphanie DAUPHIN) ; Mme Marielle POUSSOU-PLESSE (donne procuration à Mme Gioia Maria VAGO JACQUEMARD) ; Mme Candice LEMAIRE ; M. Michel PICQUET ; Mme Anne-Laure THIEL

Collège 5 – Ingénieurs et techniciens (2) : M. Yves BALLAY ; Mme Stéphanie BARILLOT (donne procuration à Mme Nathalie DROIN)

Collège 7 – Etudiants doctorants (2) : M. Galaad ARNOULD ; M. Gauthier THOMAS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h15

1. Information du Président

Le Président ouvre la séance en évoquant le cas d'un étudiant en master ayant tenu des propos racistes et agressifs sur un réseau social. À la suite de cet incident, l'étudiant a été suspendu de l'accès au campus pour une période de 30 jours.
Il informe les membres du CAc que, suite à la saisine de la section disciplinaire des usagers, cette suspension est automatiquement prolongée jusqu'à l'examen du dossier par cette même section. Toutefois, l'étudiant reste autorisé à poursuivre ses études à distance durant cette période. Le Président précise que cette décision s'inscrit dans le cadre d'une procédure disciplinaire en cours, et que les démarches suivent scrupuleusement les règlements internes de l'université.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025

Vote CAc	**Favorable à l'unanimité** Membres élus présents ou représentés : 43 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	 Suffrages exprimés : 43 Contre : 0 Pour : 43

3. Elections sections disciplinaires (personnels, usagers)

Un appel à candidature a été diffusé mais il n'y a pas suffisamment de candidats.

M. Pierre-Alexandre FALBAIRE du Pôle des Affaires Juridiques et Institutionnelles présente les élections relatives aux sections disciplinaires. Il explique qu'il existe deux sections disciplinaires distinctes : l'une est compétente pour les enseignants-chercheurs, l'autre pour les usagers. Chaque section disciplinaire est composée de trois collèges.

Pour les enseignants-chercheurs et enseignants

Le Président souligne l'importance de ce rôle qui va au-delà de l'aspect administratif. Il s'agit d'une implication essentielle. Les membres des sections disciplinaires sont notamment appelés à se prononcer sur des fraudes aux examens.

M. Emmanuel PY rappelle l'importance des membres des sections disciplinaires et explique que ce rôle dépasse les responsabilités habituelles d'un enseignant. Il souligne que la fonction est collégiale et qu'il n'est pas nécessaire d'être juriste pour y participer car une cellule juridique accompagne les membres.

Avant de débuter les votes, M. FALBAIRE ajoute que, si aucune candidature n'est reçue pour un siège, un tirage au sort sera effectué mais cela s'applique seulement au collège des enseignants.

<u>Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés</u>
Le scrutin, plurinominal à deux tours porte sur quatre sièges à pourvoir répartis à parité : deux sièges réservés aux hommes et deux aux femmes.

Avant la réunion, M. Emmanuel PY et Mme Fan YANG SONG ont déposé leur candidature. En séance, Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE présente sa candidature.
Le vote, effectué à main levée, conduit à l'élection de l'ensemble des candidats.

Faute de candidat pour le second siège masculin, un tirage au sort est organisé, désignant M. Mohammed SENOUCI.

Collège des maîtres de conférences et personnels assimilés
Le scrutin, également plurinominal à deux tours, concerne quatre sièges à pourvoir, répartis à parité : deux sièges réservés aux hommes et deux aux femmes.
Avant la réunion, Mme Marielle POUSSE-PLESSE et M. Philippe JUEN ont présenté leur candidature. En séance, Mme Candice LEMAIRE et M. Michel PICQUET complètent la liste des candidats.
Le vote, effectué à main levée, permet l'élection de l'ensemble des candidats.

Collège des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires que les deux autres collèges
Madame Florence MONNIER est désignée d'office, étant la seule représentante féminine de ce collège.
En l'absence de candidat pour le siège masculin, un tirage au sort est organisé, désignant M. Alain RAUWEL.

Vote CAc	**Pour le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés** • Sexe masculin : M. Emmanuel PY et M. Mohammed SENOUCI • Sexe féminin : Mme Fan YANG SONG et Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE **Pour le collège des maîtres de conférences et personnels assimilés** • Sexe masculin : M. Philippe JUEN et M. Michel PICQUET • Sexe féminin : Mme Marielle POUSSE-PLESSE et Mme Candice LEMAIRE **Pour le collège des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires que les deux autres collèges** • Sexe masculin : M. Alain RAUWEL • Sexe féminin : Mme Florence MONNIER

Pour les usagers

Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés
Le scrutin, plurinominal à deux tours porte sur quatre sièges à pourvoir répartis à parité : deux sièges réservés aux hommes et deux aux femmes.
Avant la réunion, M. Emmanuel PY et Mme Fan YANG SONG ont déposé leur candidature. En séance, Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE présente sa candidature.
Aucune candidature n'est faite pour le second siège masculin.
Le vote, effectué à main levée, conduit à l'élection de l'ensemble des candidats.

Collège des maitres de conférences et personnels assimilés
Le scrutin, également plurinominal à deux tours, concerne quatre sièges à pourvoir, répartis à parité : deux sièges réservés aux hommes et deux aux femmes.
Avant la réunion, M. Olivier COUTURE a présenté sa candidature. En séance, Mme Candice LEMAIRE, Mme Nathalie DROIN et M. Michel PICQUET complètent la liste des candidats.
Le vote, effectué à main levée, permet l'élection de l'ensemble des candidats.

Collège des usagers
Le scrutin, plurinominal à deux tours, concerne huit sièges à pourvoir, répartis à parité : quatre sièges réservés aux hommes et quatre aux femmes.

Cinq candidatures masculines ont été reçues : M. Gabin CLERC, M. Rémi BAILLET, M. Thomas MORAUX, M. Lyssandre BARON, et M. Rayan PAUCHARD.
Le premier tour permet l'élection de M. Rayan PAUCHARD et M. Gabin CLERC. Ensuite, un second tour est organisé entre M. Rémi BAILLET, M. Lyssandre BARON et M. Thomas MORAUX. Le résultat donne une égalité de cinq voix pour M. BAILLET et M. MORAUX tandis que M. BARON obtient 6 voix. En vertu des règles en cas d'égalité, la personne la plus âgée est élue. Ainsi, M. Rémi BAILLET est désigné, étant plus âgé que M. Thomas MORAUX.

Cinq candidatures féminines ont été soumises : Mme Mathilde CARTEAU, Mme Agathe BICHEBOIS, Mme Lucile CHUPIN, Mme Chloé AUBLANC et Mme Aiden SAUSVERD.

Mme Aiden SAUSVERD obtient 8 voix tandis que Mme Agathe BICHEBOIS et Mme Lucile CHUPIN reçoivent chacune 7 voix. Il y a une égalité entre Mme Mathilde CARTEAU et Mme Chloé AUBLANC mais les deux ayant obtenu plus de la majorité absolue, un second tour n'est pas nécessaire. Mme Mathilde CARTEAU est élue au bénéfice de l'âge, étant plus âgée que Mme AUBLANC.

Vote CAc	**Pour le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés** • Sexe masculin : M. Emmanuel PY + siège vacant • Sexe féminin : Mme Fan YANG SONG et Mme Sylvie LAIGNEAU FONTAINE **Pour le collège des maîtres de conférences et personnels assimilés** • Sexe masculin : M. Olivier COUTURE et M. Michel PICQUET • Sexe féminin : Mme Candice LEMAIRE et Mme Nathalie DROIN **Pour le collège des usagers** • Sexe masculin : M. Gabin CLERC, M. Rayan PAUCHARD, M. Rémi BAILLET et M. Lyssandre BARON • Sexe féminin : Mme Aiden SAUSVERD, Mme Agathe BICHEBOIS, Mme Lucile CHUPIN et Mme Mathilde CARTEAU

4. Campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2026

M. Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et au dialogue social propose dans un premier temps de dérouler l'ensemble de la présentation de la campagne d'emplois 2026 (cf. diaporama en annexe) suivi d'éventuelles observations, remarques et questions puis dans un second temps de procéder de façon séparée aux votes :

- un vote pour celui des personnels enseignants-chercheurs ;
- un vote pour les personnels BIATSS.

M. TIZIO informe que la campagne d'emploi de cette année sera forcément « conservatrice » dû à un contexte financier qui se heurte à plusieurs contraintes budgétaires : un sous-financement chronique des universités, une non-compensation partielle des mesures prises sur le plan national auxquels s'ajoute une non-compensation du vieillissement technicité qui commence sérieusement à peser.
Le taux de rigidité (masse salariale / produits encaissables) se rapprocherait du seuil d'alerte à hauteur de 83 %.

Ce contexte financier ne nous laisse pas beaucoup de marges de manœuvre, c'est pourquoi la campagne d'emploi de cette année visera principalement au remplacement (pas de création de postes) a minima des départs de titulaires de l'UBE.

Néanmoins, elle est conservatrice dans le bon sens dans la mesure où le bilan emplois reste stable pour les enseignants et enseignants-chercheurs et un bilan emploi personnels BIATSS de 28 postes pour la rentrée 2026 avec l'équivalent de 4 créations de postes permettant de répondre à des besoins ciblés.

M. TIZIO ajoute que les chiffres annoncés dans cette présentation sont des chiffres planchers car un additif correctif sera apporté prochainement car depuis le retour des DOM de nouveau mouvement se sont produits dans les services.
Le Comité Social d'Administration (CSA) s'étant prononcé pour cette campagne, nous devons la voter en ces termes.

Questions/remarques
Mme Anne-Laure THIEL s'interroge sur les raisons de la publication différée de quatre supports à l'INSPE et demande des précisions à ce sujet.
M. TIZIO répond que cette publication différée repose sur deux principales raisons : la première est liée à la demande de publication différée de certains postes enseignants, et la deuxième est liée à la réforme de la formation des enseignants. À la date de la conception de la campagne d'emploi, il n'était pas possible d'évaluer avec précision l'ensemble des besoins.
Le Président précise que le taux d'encadrement à l'INSPE n'est pas le plus défavorable comparé aux autres composantes. Les choix sont effectués en fonction des spécificités et des ressources de chaque composante, des ressources qui sont de plus en plus limitées.

Mme THIEL s'interroge ensuite sur les raisons pour lesquelles il n'a pas été décidé de financer davantage de postes de titulaires et de réduire les recrutements d'AFA (Affectation provisoire à l'année à l'intérieur de l'académie).

Le Président explique que les AFA sont des titulaires détachés de l'Éducation nationale et la réglementation oblige l'Université à les rémunérer. La masse salariale nécessaire pour financer ces postes est en grande partie issue des postes dont la publication a été différée.

Mme THIEL soulève la question du poste de maître de conférences, publié en différé, et qui n'a pas fait l'objet de réaffectation. Elle demande des explications à ce sujet.
M. TIZIO répond qu'il y a bien eu des demandes concernant ce poste, mais qu'elles n'ont pas encore été entendues à ce jour.
Mme Véronique LAHAYE attire l'attention sur le fait qu'il y a davantage d'obstacles pour le personnel AENES (Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur) à évoluer en compétences comparé au personnel ITRF (Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation). Elle demande des explications sur cette différence de traitement.
M. TIZIO précise que cette différence est liée au mode de gestion du recrutement et de l'affectation qui sont distincts pour ces deux filières. Cependant, un socle de postes complémentaires est prévu, souvent constitué de postes AENES, en complément de la campagne principale.
Mme Valérie LORENZ fait remarquer qu'un poste d'attaché d'administration a été affecté à l'UFR de Santé cette année.

Véronique LAHAYE se demande si, compte tenu du contexte économique, le personnel CDI peut avoir des craintes concernant la sécurité de l'emploi, et quel est le statut des primes pour ces personnels.
M. TIZIO rassure le personnel en indiquant qu'à ce stade, il n'y a aucune raison de craindre pour l'emploi. La préservation de l'emploi est une priorité. Bien que le contexte actuel ne permette pas d'offrir un régime indemnitaire équivalent à celui des titulaires, le personnel CDI bénéficie de la prime de Noël au même titre que les titulaires.

M. Thomas MORAUX interroge sur les solutions envisagées face à la surcharge des services de scolarité qui pénalise à la fois le personnel et les étudiants.
M. TIZIO répond que, ne pouvant pas multiplier le personnel, la mutualisation des ressources est une option envisagée. Des personnels formés aux aspects de la scolarité viennent soutenir les services sous tension.
Mme LAHAYE suggère que le développement des cartes numérisées pourrait être une solution pour faciliter le travail au sein des services de scolarité.
Le Président indique que la dématérialisation des cartes serait idéale. Actuellement, une équipe travaille sur le développement d'une application. Toutefois, ce projet comporte des défis importants notamment en matière de sécurité des informations collectées ainsi que la nécessité d'un accompagnement pour la mise en place de certaines tâches.

M. MORAUX exprime son désaccord en appelant à voter contre la campagne qu'il considère comme conservatrice et susceptible de favoriser le travail bénévole des étudiants.
Le Président souligne qu'il n'y a ni bénévolat ni travail dissimulé des étudiants au sein de l'UBE et que si de telles pratiques venaient à se produire, il interviendrait immédiatement.

Volet relatif aux personnels enseignants-chercheurs et enseignants

Avis CAc	**Favorable** Membres élus présents ou représentés : 38 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 14	Suffrages exprimés : 24 Contre : 4 Pour : 20

Volet relatif aux personnels BIATSS

Avis CAc	**Favorable** Membres élus présents ou représentés : 38 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 12	Suffrages exprimés : 26 Contre : 4 Pour : 22

5. Adoption du projet de schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)

M. Maxence ROULLIAT, Vice-Président délégué à la vie étudiante, à la démocratie et au bien-être étudiant, présente le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE). Ce schéma, conçu de manière progressive, a été mis en avant lors de la conférence de presse de la Ministre Mme Sylvie RETAILLEAU en septembre 2022.

Le SDVE couvre un champ d'action étendu, visant à améliorer la vie étudiante au sein de l'UBE. Il s'inscrit dans un ensemble de schémas complémentaires, à la fois internes et externes, notamment :

- les schémas internes : Directeur de Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (S3DRSE), le schéma directeur du handicap, le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) ,
- le schéma Territorial de la Vie Étudiante ,
- les schémas des collectivités : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), schémas locaux de l'enseignement supérieur.

Le SDVE repose sur quatre grands objectifs :

1. une approche globale à l'échelle de l'UBE, assurant une vision cohérente et partagée,
2. une capacité d'adaptation continue, répondant aux besoins évolutifs des étudiants ,
3. une approche partenariale, visant à associer les différents acteurs institutionnels et associatifs,
4. un outil stratégique pour l'UBE, visant à renforcer la politique de vie étudiante et son impact.

Construction partenariale et gouvernance du SDVE

Le schéma a été élaboré dans un cadre partenarial, avec un comité de suivi regroupant :

- Mme Carine MICHEL-COLENT, Mme Laurence BRONNER, Mme Muriel HENRY et M. Maxence ROULLIAT. Ce comité assure un suivi régulier auprès du Président.
- Un comité de pilotage impliquant des acteurs tels que l'Agence Régionale de Santé (ARS), les collectivités, le rectorat, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), etc.
- la CFVU et les élus étudiants participent également à l'élaboration du SDVE.

Les cinq grandes thématiques du SDVE

1. Une université accueillante, intégrative, ancrée sur son territoire et ouverte à l'international.

Cette thématique couvre l'intégration des primo-entrants, le tutorat de rentrée, l'accueil des étudiants internationaux, et l'ancrage territorial de l'université. Des actions sont mises en place pour favoriser une meilleure intégration des étudiants au sein de la communauté universitaire et du territoire local.

2. Une université qui vise à améliorer les conditions de vie de ses étudiants.

L'objectif ici est d'améliorer le cadre de vie des étudiants à travers le logement étudiant, les transports, la restauration universitaire et l'emploi étudiant. Des actions concrètes sont également menées, comme l'adaptation des espaces de vie pour répondre aux besoins des étudiants.

3. Une université promotrice de la santé, du bien-être et de la lutte contre la précarité.

Cette thématique se concentre sur la prévention, le bien-être, l'accès aux soins, la solidarité, l'action sociale et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), les discriminations et le harcèlement Plusieurs dispositifs ont été instaurés, tels que l'amélioration de l'accès aux soins sur les sites territoriaux, la dispense menstruelle mise en place dès la rentrée 2025 et la mise en place de formations obligatoires sur les VSS.

4. Une université avec des campus où il fait bon vivre.

Cette thématique englobe le sport étudiant, la vie culturelle étudiante et les lieux de vie universitaire. Des actions telles que la construction d'installations sportives ont été entreprises pour améliorer la qualité de vie sur les campus.

5. Une université qui valorise la vie associative et l'engagement étudiant.

L'objectif est de renforcer et de soutenir la vie associative à travers la promotion de la vie associative étudiante et le soutien à l'engagement étudiant. Des actions ont été menées pour faciliter la réalisation de projets portés par les associations étudiantes et renforcer leur rôle dans la dynamique de l'université.

Gouvernance et suivi du SDVE :

Une gouvernance claire est mise en place pour assurer l'adaptabilité du SDVE dans le temps. Un comité de pilotage (COPIL) réunit le Président, le Vice-Président étudiant, la Vice-Présidente CFVU, les responsables des composantes, le Directeur Général des Services (DGS) et la Directrice du Pôle Vie Étudiante (PVE).

Un comité de suivi, composé de tous les acteurs impliqués dans la construction du SDVE, assure la mise en œuvre des actions et le suivi de l'évolution du schéma. Enfin, toute évolution importante du SDVE devra être validée par le CAc conformément aux statuts de l'UBE.

Avis CAc	**Favorable à l'unanimité**	
	Membres élus présents ou représentés : 36	Suffrages exprimés : 36
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 36

6. Projets de statuts du service universitaire de santé étudiante (SSE)

M. ROULLIAT présente les nouveaux statuts du Service universitaire de Santé Étudiante (SSE). Ces statuts font suite à une réforme initiée par un décret du 13 mars 2023 relatif aux services universitaires et interuniversitaires de santé étudiante, qui modifie la structure et les missions des SSE, auparavant centrés principalement sur la prévention et la promotion de la santé des étudiants.

Le SSE exerce désormais trois missions principales :

1. la prévention et la promotion de la santé ;
2. la contribution à favoriser l'accès aux soins de premiers recours des étudiants ;
3. l'organisation d'une veille sanitaire.

Les nouveaux statuts introduisent plusieurs modifications importantes dans l'organisation et la gouvernance de ce service. Tout d'abord, les statuts ont été restructurés afin de répondre de manière plus efficace aux nouvelles exigences notamment celles découlant des réformes du secteur de la santé étudiante. En parallèle, la gouvernance du SSE a été modifiée avec l'instauration de deux types de réunions : une formation dite restreinte et une formation dite élargie. Ce changement vise à permettre une plus grande réactivité et une meilleure coordination au sein du service. De plus, un renforcement de la présence du CROUS et de l'ARS intégré à la gouvernance, garantissent ainsi une collaboration renforcée entre les acteurs impliqués dans la santé des étudiants.

Un autre changement majeur réside dans la désignation d'un chef de file pour la santé étudiante au sein de l'université. Cela implique que l'UBE doit désormais être conventionnée avec d'autres établissements, notamment en matière de moyens humains afin d'assurer une prise en charge optimale des étudiants. Enfin, les équipes du SSE ont été renforcées pour accroître l'efficacité du service et permettre une meilleure gestion des diverses missions de prévention et de soins.

Malgré ces modifications, plusieurs missions historiques du SSE ont été maintenues telles que la prévention des conduites addictives, la prescription de traitements de substitution nicotinique et la promotion de l'équilibre alimentaire. Au total, le SSE continue de mener 18 missions spécifiques pour le bien-être et la santé des étudiants.

Le Conseil du SSE est structuré en deux formations distinctes :

1. formation restreinte

Cette formation est consultée sur les moyens mis à disposition du service avant leur adoption par le Conseil d'Administration. Elle est également chargée d'approuver le rapport annuel d'activité, les éventuelles conventions établies avec d'autres établissements ainsi que le règlement intérieur du service. La formation restreinte est présidée par le Président de l'université ou son Vice-Président à la vie étudiante et comprend un médecin, un infirmier, un personnel administratif, un élu étudiant et une personnalité extérieure.

2. formation élargie

Elle a pour mission de participer à l'élaboration des besoins de santé des étudiants, de définir le plan politique de santé et de participer à la concertation sur les enjeux de la santé étudiante. Elle est également consultée sur les volets prévention et santé mentale du SDVE. Cette formation est

composée de représentants supplémentaires, y compris d'autres services et acteurs extérieurs, tels que l'Assurance Maladie.

Les statuts ont été présentés en conseil de service du SSE et adoptés en commission des statuts.

Questions/remarques
M. MORAUX soulève un point concernant la composition de la formation restreinte et élargie du SSE. Il exprime des interrogations sur les modalités de désignation de l'élu étudiant.
Le Président précise qu'un étudiant est élu par les établissements cocontractants pour la formation restreinte et un autre étudiant est élu par le Conseil d'Administration. Il précise que la formulation du document sera corrigée pour clarifier cette situation.
M. ROULLIAT confirme que la désignation des représentants étudiants au sein des formations du SSE sera fondée sur le volontariat, sans filtre, et que le conseil des chefs d'établissements se prononcera en fonction des candidatures reçues.

M. MORAUX demande l'ajout de l'élu étudiant désigné par le Conseil d'Administration pour faire partie de la formation restreinte, ce qui est accepté par le Président.

Les statuts sont soumis au vote, sous réserve de l'intégration dans la formation restreinte de l'élu étudiant désigné par le Conseil d'Administration présent dans de la formation élargie du conseil de service de santé étudiante.

Avis CAc	**Favorable à l'unanimité** Membres élus présents ou représentés : 34 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 34 Contre : 0 Pour : 34

7. Chartes pour la diffusion de thèses d'exercice et des mémoires

Mme Nadia CORNEAU, Responsable soutien à la recherche – documentation numérique – Informatique documentaire, précise que les thèses de doctorat ne sont pas abordées car elles font l'objet d'une diffusion spécifique. Seules les thèses d'exercice en santé et les mémoires sont concernés par cette charte.

Pour des raisons techniques et de sécurité, l'outil du Pôle Documentation utilisé précédemment pour le dépôt et la diffusion des travaux étudiants a été désactivé. Un nouvel outil, Nuxéo, a été mis en place pour héberger ces travaux. Tous les documents ont été migrés sur cette plateforme, qui est accessible sur l'intranet de l'Université mais pas sur Internet. Le Pôle Documentation doit désormais trouver une solution pérenne pour la diffusion en ligne.

Modifications proposées concernant la charte de diffusion des mémoires
Un certain nombre de modifications sont proposées concernant la charte de diffusion des mémoires. Tout d'abord, un nouvel article 4 est ajouté prévoyant le respect des principes généraux de protection des données personnelles dans le cadre de la diffusion des travaux. En outre, l'article 7 subit une révision afin d'apporter une précision sur le nom de la plateforme DUMAS qui sera désormais utilisée

pour le dépôt des mémoires. Enfin, l'article 1 est également modifié pour clarifier les modalités de dépôt. Désormais, il incombera à chaque UFR de définir les critères d'éligibilité pour la diffusion des mémoires. Cette nouvelle organisation remplace le précédent système qui permettait aux étudiants de déposer leurs travaux de manière volontaire.

Modifications proposées concernant la diffusion des thèses d'exercice en santé
Concernant la diffusion des thèses d'exercice en santé, plusieurs modifications sont proposées. Tout d'abord, une mention spécifique est ajoutée pour inclure les thèses d'ontologie afin de les intégrer à la procédure de diffusion. Ensuite, la mention relative au dépôt imprimé (articles 1 et 2) est supprimée, pour plusieurs raisons, notamment écologiques. Cette suppression est compensée par l'utilisation de la plateforme DUMAS qui permet une diffusion beaucoup plus fluide et accessible des travaux sans les contraintes liées au format papier. Enfin, un ajout concernant la protection des données personnelles est effectué en cohérence avec la mise à jour de la charte de diffusion des mémoires.

Présentation de la plateforme DUMAS (Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance)
Mme CORNEAU présente brièvement la plateforme DUMAS, un portail d'archives ouvertes de travaux d'étudiants à partir du niveau BAC +4, géré par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) depuis 2008. Ce n'est pas une plateforme d'auto-archivage, mais un dépôt institutionnel sous la responsabilité des établissements. La plateforme permet une visibilité accrue des travaux, accessible via des moteurs de recherche comme Google dans une démarche de libre accès.
Mme CORNEAU signale que le paramétrage des comptes sur la plateforme prend un temps considérable. À ce jour, un compte est en cours de configuration. Plusieurs composantes, telles que l'UFR DSEP et l'UFR Sciences de santé ont déjà sollicité cette plateforme. Les équipes du service sont à disposition des autres composantes pour toute demande d'accompagnement.

Avis CAc	**Favorable à l'unanimité** Membres élus présents ou représentés : 30 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	 Suffrages exprimés : 30 Contre : 0 Pour : 30

8. Schéma directeur DDRSE : fiches actions

M. François WECKERLE, Vice-Président délégué au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale, présente les fiches actions du schéma directeur du Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE) qui s'étend sur la période 2024-2028.
Ce schéma s'articule autour de cinq axes principaux, tirés du référentiel DD&RSE, lesquels définissent la stratégie globale de l'UBE :

1. stratégie et gouvernance,
2. enseignement et formation,
3. recherche et innovation,
4. réduction de l 'impact environnemental avec un volet décarbonation des activités,
5. politique sociale et ancrage territorial.

Ces cinq axes sont déclinés en 15 objectifs opérationnels, eux-mêmes détaillés dans 41 fiches actions. Le schéma directeur a été adopté en décembre 2024 et il est désormais nécessaire de valider les fiches actions qui en découlent.

La construction de ce schéma s'appuie sur un réseau élargi de 65 référents, comprenant des enseignants et des personnels BIATSS, dont le travail collectif a permis d'élaborer les 41 fiches actions présentées. Ce travail collaboratif constitue la première étape d'une démarche qui s'étendra jusqu'en 2028 avec l'objectif de mettre en œuvre les 41 fiches actions d'ici la fin de cette période.

Avis CAc	**Favorable** Membres élus présents ou représentés : 28 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 28 Contre : 2 Pour : 26

Fin de séance : 12h03